



16ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 4474 | De M. Mickaël Bouloux (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Ille-et-Vilaine) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Santé et prévention | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse >Nécessaire revalorisation tarifaire des podos-orthésistes | Analyse > Nécessaire revalorisation tarifaire des podos-orthésistes. |
| Question publiée au JO le : 27/12/2022 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessaire revalorisation tarifaire des podos-orthésistes. La filière podos-orthésiste n'a pas connu de revalorisation de ses prestations depuis plus de 10 ans, alors que les podos-orthésistes sont les seuls professionnels de santé habilités à concevoir et à fabriquer des chaussures orthopédiques. Par ailleurs, ils répondent à une délégation de service public en raison de la compensation du handicap confiée à cette profession et de l'obligation de répondre au besoin d'intégration sociale des patients. La non-revalorisation des tarifs réglementés dans le secteur podos-orthésiste associée à un contexte d'augmentation des coûts du fait notamment de l'inflation et de la guerre en Ukraine a plusieurs conséquences néfastes pour la podos-orthèse : le recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance à l'étranger, la hausse des liquidations, la perte de la qualité des prestations, la suppression de postes etc. Les premières victimes de cette filière de santé fragilisée sont les patients et les patientes. Il demande à M. le ministre de la santé et de la prévention quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de revaloriser les tarifs réglementés fixés par l'État pour les prestations podos-orthésistes ?